Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 20 novembre 2024
Hôtel Mercure – Paris Vaugirard

Compte-rendu

PRÉSENTS et POUVOIRS (36) - EXCUSÉS (0)

HIRIART Michel, Pyrénées Atlantiques	**Présent**	**Pouvoir de Gil AVEROUS (36)**
LE MEAUX Vincent, Côtes d'Armor	**Présent**	**Pouvoir de Serge BRUNEL (11)**
SQUELARD Philip, Loire-Atlantique	**Présent**	**Pouvoir de Daniel LEVEL (GC)**
FRIZOT Jean-Marc, Saône-et-Loire	**Présent**	
BENISTI Jacques Alain, Petite Couronne	**Présent**	
LOCATELLI Philippe, Rhône	**Présent**	
DURAND Eric, Nord	**Présent**	
CALS Sylvian, Tarn	**Présent**	
VASSELLE Alain, Oise	**Présent**	
De MENTHON Antoine, Haute-Savoie	**Présent**	**Pouvoir de François DUNAND (73)**
ADELSON Gilles, Guyane	*absent*	
AMIOT Marie-Christine, Nièvre	**pouvoir**	
AVEROUS Gil, Indre	**pouvoir**	
BALLAND Michel, Vosges	**Présent**	
BARTHELEMY Maurice, Aveyron	**Présent**	
BLEUBAR Denise, Guadeloupe	**Présente**	
BRUNEL Serge, Aude	**pouvoir**	
CHAMBON Louis, Cantal	**Présent**	**Pouvoir de Marie Christine AMIOT (58)**
CHAPUIS Michel, Haute-Loire	**Présent**	
DUNAND François, Savoie	**pouvoir**	
GALZIN Florence, Loiret	*absente*	
GOURMAND Patricia, Côte d'Or	**Présente**	
LASSERRE Jean-Pierre, Corrèze	**pouvoir**	
LEVEL Daniel, Grande Couronne	**pouvoir**	
LORENTZ Michel, Bas-Rhin	**Présent**	**Pouvoir de Patrice VALENTIN (51)**
MATERGIA Daniel, Meurthe-et-Moselle	**Présent**	
NICOLIN Yves, Loire	**Présent**	
OTTAVI Antoine, Corse-du Sud	**Présent**	
PEREA Laurent, Dordogne	*absent*	
PICARD Hubert, Calvados	**Présent**	
RECORS Roger, Gironde	**Présent**	**Pouvoir de Jean-Pierre LASSERRE (19)**
RENAUD Edouard, Vienne	**Présent**	
RICHEFOU Olivier, Mayenne	**Présent**	
SIMON Christian, Var	**Présent**	
STRICOT Gaelle, Morbihan	**Présent**	
SUAU Laurent, Lozère	**Présent**	
THIBAULT Anne, Seine-et-Marne	**Présente**	
TRICARD Béatrice, Haute-Vienne	*absente*	
VALENTIN Patrice, Marne	**pouvoir**	
VERDIER Fabrice, Gard	**Présent**	

Participaient également : **Thierry SÉNAMAUD**, Directeur ; **Cindy LABORIE**, Responsable des affaires juridiques ; **Elise MOREL**, Juriste/Chargée de mission ; **Simon MILANDRE**, Chargé de communication.

Présidents présents : 29
Présidents représentés : 7
Présidents présents et représentés : 36

Vérification du quorum

Le quorum (20 Présidents présents et représentés) est atteint. Le Conseil d'Administration peut siéger valablement.

1- PRÉSENTATION DES RAPPORTS STATUTAIRES

➢ Rapport d'activité

Antoine DE MENTHON reprend les temps forts de 2024 pour l'activité de la FNCDG, reposant sur neuf points principaux, à savoir :

- 1. La mobilisation de la FNCDG concernant la réflexion autour d'un projet de « *pour l'efficacité de la fonction publique* » ;
- 2. L'accompagnement dans la mise en œuvre des réformes ;
- 3. La mise en œuvre de l'agenda social ;
- 4. La participation aux travaux menés au sein du CSFPT, du CCFP et de la coordination des employeurs territoriaux ;
- 5. La promotion de l'action des CDG auprès des Pouvoirs publics, des collectivités et des partenaires ;
- 6. La coordination et la mutualisation de l'action des CDG ;
- 7. La vie du réseau des Centres de Gestion ;
- 8. L'observation de l'emploi public local ;
- 9. Communication et information.

1 – La mobilisation de la FNCDG concernant la réflexion autour d'un projet de loi « pour l'efficacité de la fonction publique »

Le 9 avril 2024, les membres du Conseil commun de la Fonction publique ont participé à une réunion multilatérale pour lancer une concertation sur un projet de loi visant à renforcer l'efficacité de la fonction publique. Cette concertation a continué le 21 mai avec une autre réunion multilatérale.

Parallèlement, quatre réunions de travail ont été organisées pour approfondir certains aspects du projet avec des experts techniques.

Lors de la réunion du 21 mai, la Coordination des employeurs territoriaux a exprimé des regrets concernant le manque de prise en compte de certaines de leurs propositions faites en octobre 2023, notamment sur les contractuels, les transitions professionnelles, l'évolution des carrières, les rémunérations et le dialogue social. Le ministre Stanislas GUERINI avait également fait des annonces dans les médias sur des sujets comme l'insuffisance professionnelle, les licenciements d'agents publics et la suppression des catégories, mais ces points n'avaient pas été abordés lors des discussions de la concertation.

La dissolution de l'Assemblée nationale du 9 juin 2024 a empêché le projet de loi de se concrétiser.

En parallèle, des travaux menés par le Gouvernement, la FNCDG avait lancé en décembre 2023 un groupe de travail pour préparer des propositions sur l'évolution de la fonction publique territoriale et le fonctionnement des CDG. Les réunions de travail ont impliqué des élus, directeurs, responsables de services, ainsi que des représentants de l'ANDCDG.

Le groupe de travail a tenu plusieurs réunions et a élaboré 34 propositions principales, ainsi que 11 propositions concernant la santé et la sécurité au travail. Certaines propositions ont été ajoutées après la réunion du groupe de travail du 10 avril 2024, dont des précisions sur les services effectifs et le secrétariat des référents déontologues, pour les élus.

La contribution finale de la FNCDG a été envoyée au ministre GUERINI et comprenait des propositions sur sept thématiques principales : le recrutement, l'évolution des carrières et des rémunérations, l'emploi, le temps de travail, la santé au travail, la fin de carrière, et l'évolution des CDG. Ces propositions ont été validées à l'unanimité par le conseil d'administration de la FNCDG le 16 mai 2024.

2 – L'accompagnement dans la mise en œuvre des réformes

Durant cette année 2024, la FNCDG a également accompagné la mise en œuvre de différentes réformes. En effet, la FNCDG a œuvré pour les réformes suivantes : l'évolution des secrétaires généraux de mairie, la protection sociale complémentaire (PSC). De plus, la FNCDG a mené de nombreuses actions en matière de concours et examens professionnels d'accès aux cadres d'emplois de catégorie A et B de sapeurs-pompiers professionnels.

a) L'évolution des secrétaires généraux de mairie

La loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 a réformé le cadre statutaire des secrétaires généraux de mairie pour améliorer leur carrière, leur rémunération et simplifier leur recrutement. Elle facilite leur promotion interne, renforce leur formation et leur permet des accélérateurs de carrière. Quatre décrets, publiés en juillet 2024, détaillent ces réformes, couvrant le recrutement, la formation et la promotion interne. Une instruction interministérielle du 18 octobre 2024 a été diffusée pour aider les communes et les centres de gestion à mettre en œuvre cette réforme. La FNCDG a participé aux réunions préparatoires des textes et a travaillé avec l'ANDCDG pour répondre aux questions des centres de gestion et des collectivités. Des documents explicatifs et d'information ont été créés.

b) La protection sociale complémentaire

Le 11 juillet 2023, un protocole national a été signé concernant la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux. Ce protocole nécessite une transposition législative et réglementaire. En attendant, une foire aux questions a été publiée pour clarifier les termes de l'accord. La FNCDG, avec d'autres acteurs, a proposé un amendement pour transposer les engagements législatifs du protocole dans le Code général de la fonction publique. Cet amendement propose la généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire et définit la participation minimale de l'employeur à hauteur de 50% des cotisations. La FNCDG a aussi participé à plusieurs événements pour informer sur la mise en place de la prévoyance obligatoire en 2025.

c) De nombreuses actions de la FNCDG en matière de concours et examens professionnels d'accès aux cadres d'emplois de catégories A et B de sapeurs-pompiers

La FNCDG a mis en place un groupe de travail pour l'organisation des concours et examens d'accès aux cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels (catégories A et B). Ce groupe travaille sur la compensation financière pour les centres organisateurs et élabore des conventions avec la DGSCGC pour définir les modalités de cette compensation. Un bilan des expérimentations dans les départements d'Outre-mer a été effectué, et des décisions ont été prises concernant la résiliation de la convention avec le SDIS de Mayotte en raison de problèmes rencontrés lors des concours. La FNCDG prépare également des propositions pour l'évolution de la réglementation et pour les concours de 2025-2027.

3 – La mise en œuvre de l'agenda social

Le 7 mars 2024, Stanislas GUERINI, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, a envoyé un courrier aux membres de la Coordination des employeurs territoriaux pour les informer de l'évolution de l'agenda social pour l'année 2024. Ce courrier faisait suite à plusieurs rencontres bilatérales avec les huit organisations syndicales représentatives du Conseil commun de la fonction publique (CCFP) et à une réunion entre le ministre et le porte-parole de la CET. Ces discussions ont eu lieu en février 2024 et ont conduit à une réorganisation de l'agenda social et à une révision du document initialement envoyé aux partenaires sociaux en décembre 2023.

Le courrier du ministre listait les thèmes qui pouvaient faire l'objet de négociations, ainsi que ceux sur lesquels des concertations seraient engagées. Toutefois, ces concertations ont été suspendues après la dissolution de l'Assemblée nationale. La FNCDG a participé à plusieurs réunions concernant des sujets tels que la politique salariale, l'organisation et les conditions de travail, le logement, les élections professionnelles et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le cycle des réunions a repris en novembre 2024 uniquement sur les conditions de travail.

4 – La participation aux travaux menés au sein du CSFPT, DU CCFP et de la coordination des employeurs territoriaux

En 2024, le Président de la FNCDG et plusieurs représentants des CDG ont activement participé à diverses réunions, notamment les séances plénières, les réunions de Bureau et les formations spécialisées du CSFPT, ainsi qu'aux plénières du CCFP. Ces réunions ont couvert des sujets variés concernant la fonction publique territoriale.

Les dates des réunions plénières du CSFPT en 2024 étaient : 24 janvier, 28 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai, 19 juin, 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre. La FNCDG a également été impliquée dans les travaux des formations spécialisées du CSFPT, notamment celles sur les questions institutionnelles, les questions organiques et les questions sociales. Par exemple, lors de la formation spécialisée n°1 le 6 novembre, la FNCDG a présenté la 13e édition du panorama de l'emploi territorial. De plus, elle a été auditionnée sur des sujets relatifs aux concours et aux agents territoriaux, tels que les ATSEM, ainsi que sur l'évaluation des nouveaux conseils médicaux.

En parallèle, la CET a tenu des réunions tout au long de l'année, abordant des thématiques clés telles que le projet de loi sur la fonction publique, l'agenda social, la situation financière de la CNRACL, la négociation salariale, l'attractivité de la fonction publique territoriale et des réformes comme celles des secrétaires généraux de mairie. En avril 2024, les ministres Stanislas GUERINI et Dominique FAURE

ont rencontré la CET pour discuter de la revalorisation des salaires, de la police municipale et du projet de loi sur la fonction publique.

En ce qui concerne le projet de loi sur la fonction publique, la CET a élaboré plusieurs documents pour sensibiliser le Gouvernement et les parlementaires sur ses propositions, y compris un argumentaire concernant la suppression des catégories dans la fonction publique. La CET a également adressé plusieurs courriers tout au long de l'année pour demander la mise en place de groupes de travail sur des sujets comme la CNRACL, le financement de l'apprentissage, et les négociations salariales annuelles.

Le 21 mai 2024, lors d'une réunion multilatérale, la CET a fait une déclaration commune sur le projet de réforme de la fonction publique. Enfin, en octobre, la CET a adressé un mémorandum au ministre Guillaume KASBARIAN, listant ses principales demandes concernant la fonction publique, telles que la transposition de l'accord sur la protection sociale complémentaire, le financement de l'apprentissage, et la revalorisation des métiers dans la fonction publique territoriale.

5 – La promotion de l'action des CDG auprès des Pouvoirs publics, des collectivités et des partenaires

Le rapport d'activité pour l'année 2024 évoque le travail de promotion de l'action des CDG fait par la Fédération auprès des pouvoirs publics, des collectivités et des partenaires.

a) Les rencontres avec le Gouvernement et les parlementaires

En 2024, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la FNCDG et les ministres Stanislas GUERINI et Dominique FAURE. Ces rencontres ont permis d'aborder des sujets variés, notamment l'évolution des rémunérations des agents publics, les secrétaires de mairie, la situation des policiers municipaux, le transfert des concours de sapeurs-pompiers professionnels, les difficultés de recrutement et l'observation des données sociales.

Des discussions ont aussi porté sur le projet de loi « *efficacité de la Fonction publique* », et la FNCDG a présenté ses propositions sur l'évolution de la fonction publique, notamment la suppression des catégories. Des rencontres bilatérales avec Stanislas GUERINI, Guillaume KASBARIAN, ministres de la Fonction publique, ont également eu lieu.

La FNCDG a échangé avec des sénateurs sur l'attractivité des collectivités territoriales, la PSC et l'évolution des secrétaires généraux de mairie.

b) Des travaux en collaboration avec la DGCL et la DGAFP

La FNCDG a collaboré avec la DGCL sur des projets comme la mise en place de l'index égalité femmes/hommes, la réforme de l'encadrement supérieur, et la promotion interne dans la FPT. Elle a également participé à un groupe de travail « concours » de la DGCL et à une enquête sur les FMPE.

Avec la DGAFP, la FNCDG a contribué à l'implémentation de la visioconférence pour les concours, l'évolution du site "choisirleservicepublic.gouv.fr", et la gestion de la base de données des concours. D'autres projets incluent le lancement du programme Handi'talents et la participation au Conseil d'orientation des politiques de ressources humaines.

c) Les auditions de la FNCDG par les pouvoirs publics

La FNCDG a été régulièrement auditionnée par diverses instances, dont le Sénat, l'Assemblée nationale, la Cour des Comptes, et plusieurs inspections générales. Parmi les auditions notables, on compte celles concernant la formation des travailleurs sociaux, les dépenses de la fonction publique, les mobilités public/privé des agents, et la formation des secrétaires de mairie.

d) Les rencontres ou travaux avec les autres partenaires

La FNCDG a renforcé ses relations avec des partenaires comme le Défenseur des droits, Défense mobilité, le CNFPT, et l'APVF. Un partenariat potentiel avec France Travail a également été évoqué. La FNCDG a soutenu un programme d'appui au nouveau centre de la fonction publique locale du Sénégal (CNFPLF).

6 – La coordination et la mutualisation de l'action des CDG

a) L'organisation de la réunion nationale des CDG coordonnateurs

La FNCDG organise chaque année une réunion nationale des CDG coordonnateurs. L'objectif est de faire un bilan des actions menées par les coordinations régionales et d'échanger sur les pratiques. La réunion de 2024, tenue le 20 novembre, a abordé plusieurs sujets :

- L'avancement des projets de mutualisation issus de l'adoption des schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation ;
- La mise en œuvre d'accords négociés et de conventions de participation en matière de PSC ;
- L'organisation des conférences régionales de l'emploi ;
- Le renforcement des synergies en matière de communication.

b) L'enquête annuelle sur la mission de MPO

Le rapport annuel 2024 sur la mission MPO (médiation préalable obligatoire) a été remis en mars à la Secrétaire générale adjointe du Conseil d'État, en charge des juridictions administratives et du numérique.

c) Le travail engagé par le GIP sur la bibliothèque nationale des actes

La FNCDG a présenté ce projet le 3 juin à la DGAFP.

d) L'évolution des chartes du médiateur et du référent déontologue

Un groupe de travail a été constitué pour réexaminer ces deux chartes et pour élaborer un questionnaire d'évaluation des activités des CDG dans ces domaines. Ce groupe, composé de plusieurs Centres de gestion, s'est réuni à deux reprises, le 6 septembre et le 21 octobre.

e) L'enquête sur le fonctionnement des conseils médicaux

La FNCDG a été auditionnée, par la FS4 du CSFPT, en septembre et octobre sur l'activité des conseils médicaux depuis 2022. Un questionnaire a été envoyé à tous les CDG, et 70 d'entre eux ont répondu. Les résultats ont concerné plusieurs aspects du fonctionnement des conseils médicaux, comme les

agents en charge du secrétariat, les dossiers traités, les avis rendus et la rémunération des médecins. Un guide sur le conseil médical et des propositions d'évolution des textes pourraient être envisagés.

f) La modification du calendrier national des concours 2025-2027

Le calendrier des concours, organisés par les CDG, est révisé tous les trois ans. Des modifications ont été apportées au calendrier pour la période 2025-2027 lors du Conseil d'administration de la FNCDG le 16 mai 2024.

7 – La vie du réseau des Centres de gestion

a) La réunion des instances

Les instances de la FNCDG se sont réunies à plusieurs occasions cette année :

- L'assemblée générale : 6 juin et 12 décembre 2024 ;
- Le Conseil d'administration : 14 mars, 16 mai, 26 septembre et 20 novembre 2024 ;
- Le Bureau : 19 et 26 juin 2024 (réunion avec le Bureau de l'ANDCDG) ;
- Réunion des CDG coordonnateurs : 20 novembre 2024.

b) Les commissions de la FNCDG

- Commission santé, sécurité et qualité de vie au travail : Co-présidée par Eric DURAND (CDG du Nord) et Anne THIBAULT (CDG de la Seine et Marne). La commission s'est réunie le 24 juin 2024.
- Commission carrière : Co-présidée par Philip SQUELARD (CDG de Loire Atlantique) et Roger RECORS (CDG de la Gironde). La commission s'est réunie le 6 juin 2024.

c) Le Comité de pilotage FNCDG-ANDCDG

Un comité de pilotage a été créé pour traiter des collaborations entre la FNCDG et l'ANDCDG. Ce comité se réunit environ deux à trois fois par an. Il est composé de sept élus de la FNCDG. La première réunion a eu lieu le 25 septembre 2023.

d) La participation à l'Assemblée générale de l'association des présidents des CDG d'Outre-Mer

En mai 2023, l'association des présidents des CDG d'Outre-Mer a été créée. La FNCDG a participé à leur Assemblée générale le 14 mars 2024. Lors de cette réunion, une motion des CDG ultra-marins a été présentée. Cette motion portant sur quatre objectifs :

- Faciliter l'accès à la fonction publique ;
- Promouvoir la mobilité des agents publics ;
- Valoriser l'expérience des agents publics ;
- Mieux protéger les agents territoriaux ;

Plusieurs propositions des CDG d'Outre-Mer étaient similaires à celles du groupe de travail de la FNCDG mais une autre prévoyait la possibilité d'expérimenter pour les CDG d'Outre-Mer une compétence en matière de formation des agents de catégorie C.

8 – L'observation de l'emploi public local

a) Le 13e panorama de l'emploi public

La 13ème édition du panorama de l'emploi public territorial a été publiée en septembre 2024, en collaboration entre la FNCDG et l'ANDCDG.

b) Evolution du baromètre HoRHizons

La 9ème du baromètre *HoRHizons* sera présentée lors d'une conférence de presse en janvier 2025, avec l'implication, cette année, de tous les membres de la coordination des employeurs territoriaux.

9 – Communication et information

a) Le magazine FEDEMAG

Le 13ème numéro du magazine *FÉDÉMAG* a été publié en 2024, à l'occasion du Salon des Maires en novembre.

b) Le magazine « Travailler dans la FPT »

L'édition 2024 du magazine *Travailler dans la Fonction publique territoriale* a été publiée en janvier, lors du salon du travail et de la mobilité.

c) Marque employeur « métiers-territoriaux » et promotion de la FPT

Cinq nouvelles vidéos sur des métiers de la fonction publique territoriale ont été mises en ligne, ainsi que sept nouvelles plaquettes de présentation des métiers. Des vidéos d'interviews d'élus de la FNCDG ont aussi été diffusées sur les réseaux sociaux et le site de la FNCDG.

d) Participation au Salon des Maires et Collectivités Locales (SMCL)

La FNCDG a participé au SMCL en novembre 2024, avec un stand commun avec le CNFPT. Des documents de promotion de l'emploi territorial ont été distribués, et la FNCDG a pris part à plusieurs événements du congrès des Maires.

e) Participation au Salon du travail et Nouvelle Vie Professionnelle

La FNCDG a participé au Salon du Travail et de la Mobilité professionnelle en janvier et au Salon Nouvelle Vie professionnelle en novembre, présentant les opportunités dans la fonction publique territoriale.

f) Participation au Salon Choisir le service public

En mars 2024, la FNCDG a participé à un salon de l'emploi public, mettant en valeur la marque employeur *#metiersterritoriaux* et le site emploi-territorial.fr. Elle a aussi pris part à une table ronde sur les opportunités professionnelles dans la fonction publique territoriale.

g) Participation aux journées Portes ouvertes du CDG 77

La FNCDG a participé aux journées Portes Ouvertes du CDG 77 en juin, où une conférence a été organisée sur le thème « *Redéfinir le sens du service public* » pour lutter contre la perte d'attractivité des métiers publics.

h) Présentation de la FPT à Sciences Po Paris

La FNCDG est intervenue à Sciences Po Paris en mars pour présenter les opportunités d'emploi dans la fonction publique territoriale.

i) Participation aux vidéos pour les 40 ans de la FPT

Pour les 40 ans de la fonction publique territoriale, le Président de la Fédération a enregistré plusieurs vidéos sur les évolutions du statut et de la fonction publique, diffusées par le CNFPT.

j) La FNCDG dans la presse

La FNCDG a été mentionnée dans plusieurs articles de presse en 2024, témoignant de son implication dans les enjeux de la fonction publique territoriale.

Antoine DE MENTHON conclut sa présentation en exprimant que les travaux de cette année 2024 ont été ralentis en raison de la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin.

Alain VASSELLE réagit sur l'attractivité dans la fonction publique territoriale. Il rappelle que la CET a émis des propositions, mais qu'il serait peut-être plus pertinent qu'une des commissions se penche sur l'attractivité de la fonction publique territoriale, qui est, selon lui, un problème national et non local. Il évoque également le problème de la rémunération des agents contractuels.

Michel HIRIART souligne que la fonction publique, globalement, n'attire pas les jeunes, et que cette baisse d'attrait n'est pas seulement liée à une question de rémunération mais d'évolution des mentalités.

Antoine DE MENTHON exprime qu'il serait intéressant de confronter les initiatives et les propositions locales au national concernant la question de l'attractivité. Il faut attirer des jeunes, des cadres et des non cadres. Il ajoute que des expériences ont été menées dans son département limitrophe de la Suisse.

Eric DURAND précise qu'il y a des actions à mener pour améliorer cette attractivité. Selon lui, il s'agit de renouer le contact avec les universités, avec l'Education nationale ainsi qu'avec les chambres des métiers. Eric DURAND évoque le rapport de 2022 et estime qu'il serait nécessaire de se repencher sur les préconisations dudit rapport[1]. Il explique que le premier problème de l'attractivité de la fonction publique territoriale, c'est la rémunération. Il soulève qu'aujourd'hui, les collectivités territoriales sont en incapacité de savoir quelles vont être leurs recettes du fait du vote du budget à l'Assemblée nationale. Il évoque une autre difficulté qui est l'accès au logement et indique qu'un travail sur ce sujet sera partagé dans les Hauts-de-France avec la Fédération.
Il souhaite aborder aussi le relèvement des contributions à la CNARCL. Pour 12 points cela équivaut pour la région Hauts-de-France à 10 millions par an.

[1] Rapport « l'attractivité de la fonction publique territoriale », Janvier 2022, rédigé par Monsieur Philippe LAURENT et Mesdames Corinne DEFORGES et Mathilde ICARD.

Jacques-Alain BENISTI ajoute qu'il était, à l'époque, l'auteur d'un texte de loi relatif à la mobilité et qu'il y avait une rédaction différente des textes jusqu'en 2017. En effet, avant, les textes étaient rédigés par les parlementaires en collaboration avec l'administration. Dorénavant, ce sont les hauts fonctionnaires de l'Etat qui préparent les lois et non le terrain. Il évoque le projet de loi de finances et regrette l'impact sur les villes. Il propose de taxer les communes aux excédents abyssaux et non les autres.

Philippe LOCATELLI estime qu'il faudrait demander au Ministre de travailler sur les dépenses. Selon lui, il faut réformer et bouger le millefeuille qui arrive à saturation. C'est, selon lui, la priorité, surtout le cout financier des agences.

Daniel MATTERGIA fait une proposition : que beaucoup de collectivités présentent un budget déficitaire, ce qui obligerait un passage devant la CRC.

Laurent SUAU pose la question de la reprise de la réforme GUERINI par le Ministre KASBARIAN.

Le rapport d'activité est soumis au vote des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration vote le rapport d'activité à l'unanimité.

➢ Rapport d'orientation

Michel HIRIART présente le rapport d'orientation pour l'année 2025 en indiquant que de nombreux travaux seront la poursuite de ceux engagés en 2024.

- La contribution de la FNCDG aux futurs axes de réforme de la fonction publique

Michel HIRIART évoque sa rencontre le 29 octobre avec le ministre de la fonction publique, Guillaume KASBARIAN qui a annoncé plusieurs mesures pour réformer la gestion de la fonction publique :

- Un changement radical dans la gestion de la fonction publique : Le ministre souhaite modifier la manière de piloter les effectifs de la fonction publique, en mettant en place un programme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC).

- Amélioration de l'attractivité : Il a également exprimé son intention de rendre les métiers de la fonction publique plus attractifs, en poursuivant la « *débureaucratisation* » de l'administration.

- Réforme GUERINI : Le ministre a confirmé la relance de la réforme de la fonction publique initiée par l'ancien ministre, avec plusieurs points importants :
 - Développement de la rémunération au mérite (ou pour « *engagement et responsabilité* »),
 - Assouplissement des conditions de licenciement pour insuffisance professionnelle,
 - Abandon de la suppression des catégories A, B, C et de la création de nouvelles filières professionnelles.
- Questions sociales et professionnelles : Il a également abordé plusieurs enjeux liés aux agents publics, notamment :
 - L'accès au logement,
 - La protection contre les agressions,

- La revalorisation des métiers essentiels, comme celui des secrétaires généraux de mairie.

- Réduction des absences pour maladie : Le gouvernement a proposé un amendement visant à réduire les absences de courte durée pour maladie, en la carence à 3 jours (comme dans le secteur privé, contre 1 jour de carence actuellement), et en abaissant la prise en charge de la rémunération à 90 % pendant un arrêt maladie ordinaire.

- Contraintes financières : La réforme sera aussi influencée par les nouvelles contraintes budgétaires, notamment une augmentation des cotisations dues par les employeurs à la CNRACL, qui devraient augmenter de manière significative d'ici 2027.

 La FNCDG participera au dialogue social et aux discussions sur ces réformes, notamment à travers la CET.

Michel HIRIART souligne que les propositions « phares » du Ministre sont très impopulaires au niveau des organisations syndicales, à savoir l'extension des jours de carence, la rémunération au mérite et la simplification des procédures de licenciement.

Michel HIRIART indique qu'il faudra en 2025 resensibiliser le Ministre qui ne connait pas bien la fonction publique territoriale sur la question de la situation de la CNARCL et sur la création d'un fonds de prévention de l'usure professionnelle.

- La participation de la FNCDG à la transposition normative de l'accord collectif national en matière de prévoyance, à la négociation d'un accord collectif en matière de santé et sa contribution à la mesure des effets de la PSC réformée

La FNCDG, en partenariat avec France Urbaine et l'AMF, a proposé aux pouvoirs publics, fin 2024, des amendements visant à transposer en loi les engagements essentiels de l'accord collectif national. Ces engagements concernent :
- La généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire pour les agents territoriaux ;
- La définition du niveau de participation minimal de l'employeur territorial dans ces contrats.

La FNCDG a sensibilisé les pouvoirs publics à ces enjeux et sera particulièrement vigilante à la transposition législative de ces dispositions.

Le dispositif PSC permet une négociation locale, avec des conventions de participation qui peuvent être conclues au niveau régional ou interrégional, pour les CDG, selon le schéma de coordination et de mutualisation.

En 2025, la FNCDG prévoit d'analyser les accords collectifs locaux et les conventions de participation conclues par les CDG. Les points d'analyse seront les suivants :

- Le niveau de conclusion des conventions de participation et le rôle des coordination régionales

- Les accords conclus, en vérifiant si les stipulations s'inspirent de l'accord collectif national ou respectent simplement les conditions fixées par l'ordonnance PSC et le décret du 20 avril 2022

- L'observation des coûts liés à la couverture des risques prévoyance et des frais de santé des agents.

La FNCDG s'engage également pleinement dans les négociations sur la santé des agents et participera activement aux discussions à ce sujet.

- L'accompagnement de la réforme des conditions de nomination et d'évolution de carrière des secrétaires généraux de mairie

La loi du 30 décembre 2023 a créé deux dispositifs de promotion interne dérogatoire pour les fonctionnaires territoriaux, appliqués par quatre décrets du 17 juillet 2024. Un cinquième décret concernant les secrétaires généraux de mairie a été retiré après un avis défavorable du CSFPT. Le 18 octobre 2024, une instruction interministérielle a précisé le nouveau cadre statutaire.

La FNCDG et l'ANDCDG prévoient de publier une FAQ pour clarifier les difficultés juridiques liées à cette réforme, accompagnée de webinaires et de plaquettes d'information pour informer les agents.
Michel HIRIART souligne la nécessité de réformer la loi pour la constitution d'un Observatoire nationale de la gestion des ressources humaines territoriales.

- La constitution d'un Observatoire national de la gestion des ressources humaines territoriales

Michel HIRIART indique que ce sujet a été évoqué la veille au CA du GIP.
Le projet vise à créer un Observatoire national géré par la FNCDG et le GIP informatique des CDG. Piloté par la FNCDG, il exploitera une base de données contenant des données sociales et d'autres informations liées aux concours et à l'emploi des CDG, stockées dans un « *Puits de données* ». L'Observatoire aura pour objectif de répondre aux enquêtes des pouvoirs publics et de mener de nouvelles études sur la gestion des ressources humaines dans la fonction publique territoriale.
Une convention de partenariat a été signée en décembre 2023 pour définir l'accès aux données à des fins nationales. Cet outil sera précieux pour le pilotage des ressources humaines et renforcera la visibilité sur les activités des CDG et de leurs Observatoires régionaux.

- De l'expérimentation à la mise en œuvre généralisée : l'appréciation des effets de l'extension du champ d'application de la médiation

La loi du 22 décembre 2021 a généralisé et pérennisé la médiation préalable obligatoire en l'intégrant dans les missions des CDG. Elle permet également aux CDG d'étendre leurs activités de médiation à d'autres formes (à l'initiative du juge ou conventionnelles). En réponse à ces évolutions, la FNCDG prévoit de réaliser une enquête et d'élaborer un rapport sur la médiation et l'activité des médiateurs des CDG, afin d'évaluer l'impact de l'extension de cette mission. Ce rapport sera transmis au Conseil d'État. Par ailleurs, la FNCDG renouvèlera la « *charte des médiateurs* » des CDG pour garantir la qualité et les principes éthiques de la médiation.

- L'appréciation de l'évolution des missions en matière de déontologie et de laïcité et la conception d'une charte du référent déontologue et laïcité

En raison de l'évolution du contrôle déontologique exercé par l'administration, les référents déontologues et la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, la FNCDG lancera un questionnaire sur l'action des référents déontologues et laïcité au sein des CDG. La charte du référent déontologue, élaborée en 2018, sera renouvelée et étendue en 2025, avec la création d'un projet de charte et d'un guide de mise en œuvre pour cette fonction.

- Le lancement d'un travail d'observation et d'analyse concernant la santé-sécurité-qualité de vie au travail (SSQVT)

La FNCDG va examiner trois thématiques liées à la santé et à la qualité de vie au travail des agents territoriaux :

1. Surveillance médicale des agents : Face à la pénurie de médecins du travail et à l'évolution des cas d'inaptitude professionnelle, la FNCDG pourrait analyser l'organisation des services médicaux et des équipes pluridisciplinaires.
2. Prestations d'action sociale : Une étude sera menée sur les bénéficiaires, les opérateurs, les prestations proposées, ainsi que sur l'évolution des besoins des collectivités et des agents, pour renforcer l'action sociale et améliorer la qualité de vie au travail.
3. Qualité de vie au travail (QVT) : La FNCDG examinera les accords locaux sur la QVT, les actions nationales et locales pour améliorer les conditions de travail, préserver la santé des agents et favoriser un meilleur management et environnement de travail.

- Le Congrès de la FNCDG à Lille Grand Palais (4,5,6 juin 2025)

Le congrès de la FNCDG se tiendra à Lille en juin 2025, avec trois séances plénières (tables-rondes, assemblée générale) et deux ateliers.

- La première table-ronde abordera le thème « *Quel service public local à l'horizon 2030 ?* », en mettant l'accent sur les défis sociaux, climatiques et énergétiques, ainsi que les nouvelles attentes des usagers, et sur l'évolution du service public territorial.

- La deuxième table-ronde évoquera les « *Parcours professionnels : quelle capacité à offrir de nouvelles perspectives d'évolution ?* ».

- Le premier atelier portera sur la mise en œuvre des accords négocié avec l'exemple de la PSC.

- Le deuxième atelier sera consacré au rôle des Centres de gestion en matière de santé et sécurité au travail.

Michel HIRIART conclut la présentation du rapport d'orientation en indiquant que la FNCDG œuvra également pour :

- La promotion de l'observation de l'emploi et de l'exploitation des données sociales par le jeu de publication
- La poursuite des travaux des commissions et groupes de travail
- La création d'un réseau de communicants des CDG.

Eric DURAND intervient concernant les problèmes relatifs à la médecine du travail. Il évoque que la spécialité de la médecine du travail est rarement choisie, car ce médecin du travail ne peut prescrire. Il rappelle que des propositions avaient été faites à Stanislas GUERINI concernant le cumul de spécialités.

Anne THIBAULT ajoute que son CDG a recruté des médecins de la Ville de Paris à la retraite afin de renforcer l'équipe de médecine du travail. Elle exprime que les arrêts de travail sont trop nombreux, que les médecins ne connaissent pas les agents et qu'il faudrait plus de contrôles. Sur le même sujet,

Philippe LOCATELLI évoque une facilité à obtenir un arrêt de travail., notamment quand un entretien avec le manager ne se passe pas bien aux yeux de l'agent.

Anne THIBAULT regrette que les textes ne permettent pas la double spécialité.

Alain VASSELLE évoque un possible rapprochement des médecins généralistes et des médecins du travail par voie réglementaire.

Phillip SQUELARD évoque des conventions avec les facultés de médecins avec un stage de six mois dans les CDG pour les internes.

Eric DURAND souligne que la FNCDG doit tirer un diagnostic sur ce sujet de la médecine du travail.

Jacques-Alain BENISTI évoque que le domaine de la médecine du travail est important pour les CDG car il peut leur permettre d'avoir l'adhésion de grandes villes. Il évoque que les médecins n'ont plus la même vocation qu'avant.
Il évoque la construction d'un centre médical avec 30 médecins dotés d'une équipe administrative. Il reprend également l'idée d'Anne THIBAULT de permettre aux médecins retraités de faire de la vacation.

Michel HIRIART reprend la parole pour évoquer le Congrès 2025 à Lille mais aussi la communication. Il indique que pour réfléchir à la constitution d'un réseau de communication, le meilleur endroit demeure les réunions des CDG coordonnateurs.

Michel HIRIART soumet le rapport d'orientation pour l'année 2025 au vote.

Le rapport d'orientation est adopté à l'unanimité.

➢ Budget prévisionnel 2025

Sylvain CALS, trésorier de la Fédération, présente le budget prévisionnel pour l'année 2025.

Le trésorier reprend le budget prévisionnel avec les différentes lignes budgétaires de dépenses regroupées par chapitre selon leur nature, à savoir :

- Charges à caractère général ;
- Charges de personnel ;
- Déplacements / fonctionnement des instances ;
- Communication / manifestations / forums ;
- Site internet ;
- Maintenance / opérations informatiques ;
- Dotations aux amortissements ;

Les charges à caractère général passent de 115 800 euros en 2024 à 136 040 euros en 2025. Il résulte de cette augmentation un renouvellement du matériel informatique de 4 000 euros (écrans, PC portables). Concernant la ligne de maintenance, les 1 000 euros supplémentaires sont dus au renouvellement d'un photocopieur plus performant. La ligne honoraire concerne le contentieux en cours avec une ancienne salariée de la Fédération. Enfin, la cotisation au GIP passe de 3 500 euros en 2024 à 4 740 euros en 2025.

Concernant les charges de personnel, elles augmentent suite aux réajustements des salaires dus à l'arrivée de Simon MILANDRE et d'Elise MOREL. On passe de 348 000 euros en 2024 à 390 000 en 2025. La ligne charges sociales varie de 160 000 euros en 2024 à 195 000 euros en 2025. L'indemnité de fonction du Président passe de 15 500 euros en 2024 à 16 220 euros en 2025 suite à l'évolution du SMIC.

Concernant le chapitre déplacements et fonctionnement des instances, la ligne liée à l'organisation des AG et CA est en augmentation, car la Fédération n'est pas encore en mesure de se prononcer sur la mise à disposition gracieuse de salles. On passe de 18 000 euros en 2024 à 36 000 euros en 2025.

Concernant la ligne déplacements personnel FNCDG, cette dépense est à la baisse (de 12 000 euros en 2024 à 10 000 euros en 2025) car des rencontres régionales ont eu lieu mais seront moins nombreuses à l'avenir.

Concernant le chapitre communication, manifestation et forums, la ligne journées thématiques et web conférence passe de 6 000 euros à 30 000 euros car les coûts ont considérablement augmenté. Par exemple, un accueil café et cocktail pour environ 200 personnes coûte environ 9 000 euros, il faut également rajouter le coût de la salle.
La ligne salons est en augmentation de 7 000 euros à 10 000 euros car la Fédération participera au Salon de l'étudiant. La ligne commissions est en augmentation de 600 euros à 1 000 euros, davantage de commissions sont prévues en 2025. La ligne organisation du Congrès – Estimation des dépenses passe de 100 000 euros à 350 000 euros en vue du Congrès de Lille et de l'inscription une même année de l'ensemble des coûts du Congrès. La ligne visioconférence est en baisse de 48 000 euros à 3 000 euros car pour 2025 les dépenses concernant cette ligne correspondent uniquement à la maintenance et au Cloud.

Sylvain CALS conclut sa présentation du budget prévisionnel 2025 et cédant la parole aux membres du CA.

Michel HIRIART apporte une précision. En effet, le 5 décembre 2024 devait se tenir la CNET. Or, est intervenu un appel à la grève des organisations syndicales le même jour. La CNET sera donc reportée, à 2025 ce qui signifie que les 10 000 euros de 2024 sont à reporter au budget 2025.

Alain VASSELLE note une dépense totale du Congrès de 350 000 euros mais qu'il est également prévu des recettes de sponsors de 314 000 euros. Il souligne également qu'au fil du temps, la base de calcul des cotisations à la FNCDG diminue car le recours aux contractuels est de plus en plus important. Il arrivera, selon lui, un moment où les statuts devront être modifiés afin d'ajouter les agents contractuels dans l'assiette des cotisations.

Michel HIRIART rappelle que l'idée d'ajouter les agents contractuels a déjà été évoquée et que ce changement se fera sur le prochain mandat. Jean-Marc FRIZOT souligne que si la modification des statuts doit avoir lieu, il faut le faire sur ce mandat pour que cela soit prêt pour le prochain mandat.

Michel HIRIART évoque les territoires ultramarins car ce sont des territoires qui ont énormément d'agents contractuels. Il a été imaginé de faire une cotation spéciale pour les territoires ultramarins.

Philippe LOCATELLI évoque ensuite la visio-conférence. Il ne comprend pas l'évolution de la dépense pour 2024-2025. La dépense étant sur deux ans il se demande pourquoi cette dépense n'a pas été

coupée en deux. Philip SQUELARD répond qu'en vertu de la règle comptable, la prestation doit être réglée d'avance.

Sur le Congrès, Éric DURAND aborde ses rencontres avec les Présidents de la région Hauts-de-France, du Département du Nord, de la métropole européenne de Lille et sollicite auprès de ces présidents l'envoie d'un courrier de demande de subventionnement par la Fédération.

Michel LORENTZ revient sur l'immobilier. Les locaux commencent à être exigus pour le CNFPT, qui est maintenant obligé de louer des locaux à l'extérieur. Michel HIRIART répond qu'en effet la Fédération est à l'étroit depuis l'arrivée du GIP. Une demande a été faite, avec Daniel LEVEL, pour avoir des locaux supplémentaires.

Michel LORENTZ indique que le CNFPT peut potentiellement avoir un contrôle de la Cour des comptes dans l'année 2025 et ne sait pas comment le CNFPT pourrait expliquer à la Cour des comptes qu'il loue des locaux à l'extérieur alors que des locaux sont occupés la Fédération et le GIP.

Sylvain CALS répond que les locaux occupés par la Fédération et le GIP ne le sont pas à titre gracieux. Le coût d'occupation représente annuellement environ 64 000 euros.

Michel HIRIART encourage les présidents à demander à Yohann NEDELEC d'accorder une salle supplémentaire pour permettre au GIP d'avoir plus d'espace de bureaux, d'autant qu'il va recruter 3 ou 4 agents supplémentaires.

Michel HIRIART soumet le budget prévisionnel 2025 au vote.

Le budget prévisionnel pour 2025 est adopté à l'unanimité.

2- RETOUR SUR LA RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ET DE LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

Michel HIRIART indique que le 29 octobre 2024, une rencontre à eu lieu avec le ministre de la Fonction Publique, Guillaume KASBARIAN. Cette réunion a permis de discuter du projet de loi GUERINI, notamment de la proposition de suppression des catégories, ainsi que des éléments du mémorandum de la CET et des propositions de la FNCDG concernant l'évolution de la fonction publique et des Centres de gestion.

Le 7 octobre 2024, la Coordination des employeurs territoriaux (CET) a envoyé un mémorandum au ministre pour rappeler ses principales demandes, restées en suspens depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Les points abordés étaient notamment :

- La transposition de l'accord du 11 juillet 2023 sur la protection sociale complémentaire ;
- La situation de la CNRACL et son impact sur les collectivités territoriales ;
- La promotion et le financement de l'apprentissage ;
- La mise en œuvre du fonds de prévention de l'usure professionnelle ;
- La revalorisation du métier de secrétaire général de mairie.

3- SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS :

3.1 - Retour sur la médiation avec le SDIS de Mayotte

Michel HIRIART revient sur l'historique avec le SDIS de Mayotte.

En raison de l'échec de l'expérimentation avec le SDIS de Mayotte pour la délocalisation des concours de capitaine en 2023, le Conseil d'administration de la FNCDG, le 14 mars 2024, a décidé de résilier la convention de partenariat avec ce SDIS. Le tribunal administratif de Rennes a relevé des irrégularités, mais n'a pas jugé qu'elles compromettaient l'égalité de traitement entre candidats.

En réponse, le Président du SDIS de Mayotte a déposé un recours gracieux auprès du Président de la Fédération, le 24 juin 2024. Après une rencontre avec la FNCDG, il a été décidé que le futur partenariat avec le SDIS de Mayotte pourrait être envisagé sous des conditions strictes, y compris une réorganisation interne du SDIS et la prise en charge d'une partie du préjudice financier (60 000 €) lié aux irrégularités constatées dans les concours de 2023.

3.2 - Conclusion de la convention entre la DGSCGC et le CIG Grande Couronne concernant le concours interne de lieutenant de 2ème classe, session 2025

Michel HIRIART présente le contexte qui conduit à examiner la conclusion d'une convention entre le CIG de la Grande Couronne et DGSCGC.

En raison des difficultés rencontrées avec le SDIS de Mayotte par le CDG 35 organisant la session 2023 du concours de capitaine en raison de l'organisation délocalisée avec le SDIS de Mayotte, la DGSCGC a proposé que la préfecture de Mayotte accueille le centre d'examen pour permettre aux candidats locaux de concourir. Le Conseil d'administration de la FNCDG, lors de sa réunion du 26 septembre 2024, a conditionné cette proposition à la signature d'une convention spécifique entre le CDG et la préfecture, incluant une clause de responsabilité financière pour l'État en cas de non-respect de la réglementation.

Après négociations, l'État a accepté de prendre en charge financièrement les éventuels préjudices qui seraiendus à des manquements dans l'organisation du concours. La convention pour le concours interne de lieutenant de 2ème classe pour la session 2025 a été ratifiée le 29 octobre 2024, respectant ainsi les exigences du Conseil d'administration de la FNCDG.

3.3 - Renouvellement de la convention cadre de partenariat entre la FNCDG et les SDIS d'Outre-Mer pour l'organisation de centres délocalisés d'épreuves (1er janvier 2025-31 décembre 2027)

Michel HIRIART évoque la convention-cadre entre la FNCDG et les SDIS ultramarins. Pour les concours organisés entre 2025 et 2027, la nouvelle convention entre les CDG organisateurs et les SDIS d'Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) régira l'organisation délocalisée des épreuves des concours (écrites, orales, sportives) à partir du 1er janvier 2025. Elle impose aux SDIS de respecter strictement la réglementation des concours et les consignes des CDG, sans possibilité de dérogation, sous peine d'annulation des opérations.

La collaboration avec les SDIS se fera à titre gracieux. La convention prévoit que les CDG organisateurs restent responsables des concours et assumeront les risques liés à leur organisation, tandis que les SDIS devront se conformer aux règles. En cas de non-respect, leur responsabilité pourra être engagée pour les préjudices subis. Cette convention est valable jusqu'au 31 décembre 2027 et peut être résiliée avec un préavis de trois mois.

➢ 3.4 - Projet de convention cadre entre la FNCDG et la DGSCGC définissant les modalités de compensation financière pour l'organisation des concours et examens professionnels des officiers de SPP

Michel HIRIART indique que la FNCDG a transmis à la DGSCGC, le 30 septembre 2024, les coûts des opérations de concours et examens professionnels d'accès aux cadres d'emplois de SPP des catégories A et B, comme prévu par l'article L. 452-31 du CGFP. Ces coûts ont été ajustés pour respecter l'enveloppe annuelle maximale de 800 000 euros.

Une nouvelle convention cadre est en préparation pour formaliser les modalités de versement de la compensation financière pour ces concours. Elle précise le rôle de la FNCDG dans la transmission d'informations entre les CDG organisateurs et la DGSCGC, et établit un comité de suivi pour assurer le bon déroulement du transfert des opérations.

La convention sera signée en 2025, pour une durée de 4 ans, renouvelable par reconduction expresse.

Michel HIRIART laisse la parole à Denise BLEUBAR qui propose que les candidats mahorais aillent à la Réunion afin de passer les concours car ces candidats venus de Mayotte ne sont jamais très nombreux.

Michel HIRIART rappelle que les conventions existantes avec les territoires ultra-marins concernant ce concours s'arrêtent en 2024 il faut donc les renouveler. Les conventions seront toutes renouvelées pour les territoires ultra-marins sauf pour Mayotte si le compromis n'est pas accepté. Pour Denise BLEUBAR, les conventions doivent s'arrêter à la fin de la mandature.

4- COMMUNICATION : SALON DES MAIRES, CONFÉRENCE NATIONALE DE L'EMPLOI TERRITORIAL (CNET 2024), CONGRÈS FNCDG (LILLE, 2025)

Simon MILANDRE évoque les partenaires sponsors pour le Congrès 2025 à Lille. Il indique que des petites structures ont demandé si la Fédération proposait un tarif dit « Start-up » ou « PME ».
Les administrateurs adoptent le principe d'un tarif spécifique aux conditions suivantes : une entreprise employant moins de 10 salariés et ayant une durée de 3 ans d'existence. Le tarif du pack bronze sera fixé à 2 500 euros pour les entreprises remplissant ces conditions.

Le Président présente le calendrier des instances pour 2025.

5- Questions diverses

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

CALENDRIER 2025		
CONSEIL D'ADMINISTRATION	**Réunion Coordonnateurs**	**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
mercredi 5 février (matin)		
mercredi 21 mai (matin)	**mercredi 21 mai (après-midi)**	
		Jeudi 5 juin (congrès Lille/après-midi)
mercredi 24 septembre (matin)		
mercredi 19 novembre (SMCL /matin)	**mercredi 19 novembre (après-midi)**	
		Jeudi 11 décembre (matin)

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de remarque complémentaire, la séance est levée.

Antoine de MENTHON
Secrétaire général
Président du Centre de Gestion
De Haute-Savoie